

FONDATION POUR LES ÉTUDIANTS DE L'EPFL

Présidente : *Nathalie Pichard*
Secrétaire : *Christiane Renaud*

c/o EPFL-VPAA-DAF
Pavillon A
Station 5
CH - 1015 Lausanne

Tél. : 41-21-693 80 45
Fax : 41-21-693 27 80
E-mail : prenom.nom@epfl.ch

RAPPORT ANNUEL 2006

En février 2006, l'Autorité de surveillance des fondations du Canton de Vaud a approuvé les statuts de la nouvelle Fondation pour les étudiants de l'EPFL (anciennement Fondation sociale en faveur des étudiants de l'EPFL).

Outre le changement de nom de la Fondation, qui exprime plus visiblement le fait que ses actions s'étendent à l'ensemble des étudiants de l'EPFL, une légère modification a été apportée quant à ses buts, désormais plus larges.

Le Conseil de fondation se compose de :

- Mme Nathalie Pichard, présidente (Déléguée à la formation de l'EPFL)
- Mme Susan Killias, vice-présidente (Secrétaire générale de l'EPFL)
- Mme Laetitia Henriot, étudiante EPFL

Il est assisté dans sa tâche par Mme Hélène Moriggi, trésorière, et Mme Christiane Renaud, secrétaire.

Dans sa nouvelle forme, le Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises durant l'année 2006. Il a pris les décisions suivantes :

Prêts Poséidon

Une cinquantaine de prêts ont été consentis depuis le 31 mai 2005. Le programme fonctionnant à satisfaction des parties, le Conseil décide d'étendre sa validité à l'année académique 2006-2007.

Centre de carrière

Afin de soutenir la création du nouveau Centre de carrière, regroupant les prestations d'orientation et de conseil, ainsi que d'insertion professionnelle offertes à tous les étudiants de l'EPFL, le Conseil décide d'accorder un montant d'au maximum 150'000.- par an pendant 5 ans.

Fonds fiduciaires

Pour répondre à une demande de l'EPFL, la Fondation gère désormais à titre fiduciaire des fonds provenant de la liquidation de la SAL ou provenant directement de l'EPFL. Une certaine partie de ces fonds appartient à des laboratoires de l'EPFL, d'autres sont des donations destinées à financer des prix en faveur d'étudiants.

Fonds Marcel Jufer

Le Conseil accepte d'accueillir dans la FEE, à titre fiduciaire, semblablement au fonds des professeurs, ce fonds créé lors du départ à la retraite du Prof. Marcel Jufer. Il sera géré par le Prof. M. Jufer, avec le soutien du Service social de l'EPFL en ce qui concerne les octrois.

Recherche de fonds

Il est décidé de consacrer les efforts en matière de recherche de fonds principalement aux bourses.

Une collaboration s'instaure avec la cellule Fundraising de l'EPFL et l'unité en charge de la recherche de fonds pour les bourses d'excellence. Un financement global, pour l'ensemble des bourses attribuées par l'EPFL à ses étudiants (bourses sociales, d'excellence, de coopération) est désormais recherché. Une partie de la plaquette de promotion est consacrée aux bourses sociales et à la présentation des buts de la FEE.

Gestion comptable

Afin de soulager la trésorière, décision est prise d'attribuer l'essentiel de la gestion comptable à CV Consulting, selon les termes et conditions de l'offre faite pour la Fondation Rapin et la Fondation EPFL+.

« Global Custody »

Depuis le début 2006, les avoirs de la Fondation sont déposés auprès de LODH, qui établit mensuellement une situation consolidée. Un mandat de gestion de 2'500'000.- francs a été confié à la BCV, le solde à LODH, à l'exception des avoirs placés en fonds ETHOS et d'un compte à l'UBS qui garantit les prêts Poséidon qui sont conservés hors mandat. Un compte de liquidités est par ailleurs maintenu à l'EPFL pour le paiement des bourses aux étudiants.

Prêt Jeunesse An 2000

Le Conseil accepte de transformer en don la créance de 25'000.- francs. Il déplore néanmoins l'absence de tout contrat de prêt et se voit par conséquent contraint de ratifier des actes ayant eu lieu dans le passé.

Garderie

Le soutien accordé depuis 2005 à une étudiante pour couvrir une partie de ses frais de garde, s'est poursuivi. Cette action ponctuelle octroyée par le Conseil, complète les soutiens accordés par la Commission sociale, responsable de l'octroi des subsides aux étudiants.

Nouvelle politique de l'EPFL en matière d'aide financière pour les étudiants

Suite à une vaste consultation, une nouvelle directive est entrée en vigueur selon la décision de la Direction. Elle concerne au premier chef la Commission sociale, dont la pratique devra être modifiée et tenir compte des nouveaux critères d'octroi. Priorité sera désormais accordée aux étudiants dont les parents sont contribuables en Suisse, puis aux étudiants provenant de pays émergents, enfin, à ceux venant de pays européens.

Le Conseil, préoccupé par la situation sociale des étudiants, maintient sa contribution aux bourses dites sociales.